

# **LETTRE D'INFORMATION REGARDS : 24/2015-2016**

## **SOMMAIRE**

### **1. Séminaires**

### **2. Communication**

### **3. Appel à projets**

#### **1. Séminaires**

- Lundi 29 février 2016, 14h00 - 16h00, salle R335 (en attache **PDF D Corteel Requalifier les restes Techniques et Cultures**)

##### **Séminaire développement durable**

Delphine Corteel fera une communication intitulée : "Requalifier les restes : mises en scène et transactions. Ou comment remettre en circulation les excédents de la société de consommation dans les organisations à but non lucratif ?"

- Lundi 21 mars 2016, 14h00 - 16h00, salle à préciser

##### **Séminaire développement durable**

Yulia Altukhova fera une communication intitulée "La méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles): un outil de comptabilité verte ?"

Yulia fera parvenir son texte fin février/début mars.

#### **2. Communication**

Communication dans des colloques avec actes:

Cissé-Depardon Karine, Darmon Gilles et Papetti Catherine (2016), L'action de groupe constitue-elle une promesse de résistance plus efficace du consommateur, 15th International Marketing Trends Conference, Venice, 21-23 janvier.

### **3. Appel à projets**

- **Transmis par** Christine SERACCHIOLI, Chargée de mission emploi – formation, Chambre régionale d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

**AAP Innov'action 2016, 'Faciliter l'acte d'embauche sur l'exploitation agricole' – en attache PDF  
NT Innovaction au 28 01 2016**

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT**

La Chambre régionale d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, établissement public placé sous la tutelle de l'Etat et administré par des élus, souhaite répondre à l'appel à projet innov'action 2016 - Développement de l'innovation sociale par la recherche-action, soutenu financièrement par le Conseil Régional.

Elle recherche, dans le cadre de cet appel à projet, un partenariat avec un établissement de recherche académique assurant la démarche pluridisciplinaire de la démarche scientifique.

Ce partenariat débiterait à compter de septembre 2016, sous réserve d'accord de la commission permanente du Conseil Régional en juin 2016.

#### **LES ENJEUX SOCIETAUX EN CHAMPAGNE-ARDENNE**

L'agriculture en région Champagne-Ardenne représente près de 8 % de la richesse créée contre 2.6 % en France de province et se classe ainsi au premier rang des régions françaises en termes de valeur ajoutée agricole.<sup>2</sup>

L'agriculture est ainsi un véritable moteur de l'économie de la région Champagne-Ardenne. Ce secteur d'activité est un levier efficace pour renforcer l'emploi et la croissance dans les zones rurales de par son ancrage territorial. Elle permet le maintien de territoires vivants, est pourvoyeuse d'activité et d'emplois pérennes non délocalisables. Dans ce sens, l'enjeu est d'accompagner les exploitations agricoles et les acteurs les entourant dans le contexte de changement vers la triple performance économique, sociale et environnementale pour maintenir le tissu économique et social dans les territoires ruraux tout en renforçant la compétitivité et la durabilité du secteur agricole.

#### **ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN CHAMPAGNE-ARDENNE**

Bien qu'elle ait perdu 10 % des actifs sur 10 ans, la population active agricole (actifs permanents et salariés saisonniers) de la région Champagne-Ardenne représente, en 2010 :

- 9 % de la population active agricole nationale avec un nombre de salariés saisonniers en région représentant 14 % du nombre de salariés au niveau national<sup>3</sup>.
- 50 000 actifs soit 40 000 Unités de travail agricole (UTA)<sup>4</sup>.

Le secteur d'activité de l'agriculture représente 6.2 % de l'emploi total en Champagne-Ardenne en 2014 et 2.9 % de l'emploi total dans la grande région ACAL<sup>5</sup>.

A l'échelle de l'exploitation champardennaise, le rapport main-d'œuvre par hectare diminue. La surface en céréales oléoprotéagineux augmente au détriment des autres cultures diversifiées et des surfaces en herbe. La baisse des surfaces en herbe est la conséquence directe de la régression progressive de l'élevage et de la réduction des effectifs animaux.

Cela se traduit dans les systèmes de production par un retrait de l'élevage et par un développement de la céréalisation.<sup>6</sup>

La part du travail non familial est de 39 % contre 33 % au niveau national. Le rapport UTA salariés permanents hors famille / UTA permanentes en agriculture (viticulture comprise) évolue de 22 % en 2000 à 25 % en 2010. Ce rapport évolue pour l'agriculture (hors viticulture) de 13 % à 15 %<sup>7</sup>.

Le potentiel d'emplois dans le secteur de la production agricole est de 8000 emplois à l'horizon 2025<sup>8</sup>

La part, en 2013 des plus de 55 ans des actifs non-salariés de la production agricole représente 33.7 % ; celle des actifs salariés 13.9 %.<sup>9</sup>

L'acte d'embauche se réalise majoritairement à partir du 'bouche à oreille'<sup>10</sup>. Compte-tenu de la baisse de la densité agricole, le recours à ce canal serait à l'avenir moins pertinent.

L'effet d'expérience en termes d'embauche est favorable au recours au salariat sur les exploitations. La décision du recrutement du 1er salarié est difficile. Le gap à franchir est important lors de recrutement du premier salarié.<sup>11</sup>

Le recours aux travailleurs détachés déclarés dans le secteur agricole passe de 145 en 2010 à 466 en 2013, sans compter les travailleurs détachés non déclarés estimés à une ou deux fois plus.<sup>12</sup>

L'acte d'embauche est le maillon faible du processus menant à l'emploi dans le secteur de la production agricole.

## **PRESENTATION DU PROJET**

---

L'enjeu étant le renouvellement des générations, l'objectif stratégique de la profession agricole est d'oeuvrer pour que le recours au salariat en agriculture soit une solution en faveur du développement de l'activité économique de ce secteur.

Ce projet s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire où les disciplines ressources humaines, sociologie des organisations et économie-gestion interagissent.

## **QUEL EST LE BESOIN ?**

---

Le besoin de la Profession agricole, afin d'encourager l'embauche sur l'exploitation agricole, est de :

- Comprendre l'acte d'embauche sur l'entreprise agricole et son évolution en termes de facteurs sociologiques notamment dans le cheminement à l'embauche, de canaux utilisés,  
...
- Identifier les leviers favorables à l'acte d'embauche pérenne à actionner :
  - sur l'exploitation selon les étapes de la vie de l'entreprise (création, transmission, fragilités, ...) et selon la typologie des exploitations
  - sur le réseau des acteurs partenaires de l'exploitation agricole
- Mettre en œuvre la démarche d'accompagnement des agriculteurs primo-employeurs et la coordination des acteurs concourant à l'objectif stratégique fixé.

## **QUELLE REPONSE NOUVELLE ?**

---

Le projet vise à :

- Connaître les représentations sociales de l'embauche sur l'exploitation agricole dans sa diversité et définir une typologie de profils de dirigeants et de logiques spécifiques par rapport à l'acte d'embauche.
- Identifier les besoins du futur employeur pour concrétiser l'acte d'embauche et définir la grille de décision de l'embauche du chef d'entreprise
- Identifier l'ensemble des partenaires, ressources et outils mobilisables.
- Déterminer leur articulation efficiente selon une logique de développement sectoriel ou selon une logique de développement territorial de la région ou une combinaison des deux logiques.
- Déterminer les formes d'organisation nouvelles (emploi partagé, externalisation, ...)
- Définir les modalités de déploiement de ce projet sur la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (Gouvernance, nouvelles technologies de l'information et de la communication, ...)

Le caractère innovant de ce projet se traduit sous plusieurs angles :

- Méthodologique : Ce projet s'appuiera sur une expérience terrain envisagée à cette date, dans le Ardennes avec le partenariat de la Chambre d'agriculture des Ardennes et de l'EPLFPA de Rethel.
- Partenarial : Ce projet replace l'agriculteur au centre du programme, intègre l'ensemble des partenaires à chaque étape du projet et s'inscrit dans une nouvelle configuration territoriale, à savoir la région d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.
- Pluridisciplinaire : Les dimensions ressources humaines, sociologie des organisations et économie-gestion de la démarche seront étudiées avec un partenariat scientifique en lien avec les acteurs de proximité.

Ce projet combine une approche systémique avec la mise en synergie de leviers de différentes natures et une approche collective avec une nouvelle articulation des acteurs afin de définir et déployer une méthodologie spécifique au secteur de la production agricole de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

## **QUELS LIVRABLES ?**

---

Il s'agit de passer d'un acte d'embauche implicite à un acte d'embauche explicite, formalisé, professionnalisé, capable d'attirer et de garder les ressources humaines extérieures.

Les attendus sont :

- La formalisation d'un accompagnement dédié à l'agriculteur primo-employeur personnalisé
- L'élaboration d'un processus collaboratif fédérant les acteurs autour de cet accompagnement et son impulsion à l'échelle de la région.

## **QUELLES MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA SOLUTION ?**

---

Le déploiement s'appuiera sur la nouvelle organisation et configuration des acteurs de la région et s'articulera autour d'une gouvernance appropriée à la nouvelle organisation, des moyens en termes de formation des acteurs accompagnant les primo-employeurs, d'un plan de communication dédié. Les modalités de ce déploiement préciseront les moyens nécessaires en termes de nouvelles technologies et compétences.

## **COTE PRATIQUE**

---

Appel à projet innov'action : Cahier des charges et dossier de candidature :

[https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=D%C3%A9veloppement+de+l%E2%80%99innovation+sociale+par+la+recherche+action+Appel+%C3%A0+projet+2016](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=D%C3%A9veloppement+de+l%E2%80%99innovation+sociale+par+la+recherche+action+Appel+%C3%A0+projet+2016).

Agenda :

11 mars 2016 : Echéance de réponse à l'appel à projet

Juin 2016 : Décision de la commission permanente du Conseil Régional